



CHARTRE DU CLUB

SAISON 2024 / 2025

LA CHARTRE DU CLUB A POUR OBJECTIFS DE :

1. Contribuer au développement et au rayonnement du club.
2. Permettre à chaque adhérent de trouver sa place et s'épanouir au sein du club.

LE JOUEUR

L'adhérent

Chaque adhérent doit être à jour de ses cotisations pour être licencié et participer ainsi aux entraînements et aux compétitions.

Chaque adhérent doit toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés du Club (joueurs, entraîneurs, dirigeants...), les adversaires, les arbitres, le public, les autres associations... que ce soit à domicile ou à l'extérieur.

Il doit toujours adopter un comportement responsable au sein du CASTEL'HANDBALL 16 :

Respect des horaires, du matériel, aptitude à « donner un coup de main » pour la bonne marche du club (aide à l'arbitrage, à l'encadrement de jeunes ou à leur entraînement si besoin...)

Le joueur

Une présence assidue aux matchs et aux entraînements est demandée à chacun. En cas d'absence au match ou à l'entraînement, le joueur (ou son parent) est tenu de prévenir son entraîneur. En cas d'absentéisme non justifié à l'entraînement, l'entraîneur peut décider de la non-participation du joueur au match.

Le joueur doit se conformer aux règles du jeu et respecter les décisions des arbitres : pour tout jeu sanctionné d'un carton rouge avec rapport, le coût financier sera supporté par le licencié.

Le joueur Sénior

Il doit transmettre une attitude sportive à son équipe et savoir temporiser les écarts physiques ou verbaux. Donner l'exemple : saine combativité, dépassement de soi, au service du groupe, fair-play.

Pour assurer un match il ne faut pas seulement 7 joueurs sur le terrain. C'est aussi des bénévoles pour tenir la table, le chrono, être responsable de salle...

Le joueur Sénior sera sollicité pour participer à la bonne tenue des matchs sénior s'il n'est pas convoqué, ou aux matchs des enfants par exemple.

Le joueur Sénior sera tenu de respecter les indications concernant l'utilisation de la colle dans les différentes salles où il pratiquera.

La tenue

Pour l'entraînement, la tenue de sport est obligatoire dont des chaussures de sport de salle. Les chaussettes hautes sont vivement recommandées.

Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter la tenue fournie par le Club. A la fin de chaque rencontre, chaque joueur restitue sa tenue. Le sac de maillots sales est alors confié à tour de rôle à un joueur pour le lavage. Le joueur prévoit également une bouteille d'eau personnelle à chaque séance ou match.

Les cheveux longs seront attachés. Les bijoux, montres...sont strictement interdits.

LES PARENTS

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent des entraîneurs que pour la durée de leur séance. Assurez-vous de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de l'enfant.

Nous vous demandons de répondre favorablement aux convocations données par l'entraîneur de votre enfant. Prévenez impérativement l'entraîneur en cas d'absence à un match ou un entraînement.



CHARTRE DU CLUB

SAISON 2024 / 2025

Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matchs à l'extérieur, nous comptons sur votre participation pour accompagner les joueurs. Le lavage du jeu de maillots doit également être assuré à tour de rôle par les familles.

Nous vous demandons de vérifier que les enfants ne viennent pas avec des objets de valeurs (jeux, bijoux, portables, etc...). Le club décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou dégradations.

N'oubliez pas :

- Ce sont des enfants ;
- Les arbitres peuvent se tromper, nous vous demandons de vous conformer aux décisions des arbitres y compris si votre enfant est en cause ;
- Les bénévoles donnent de leur temps ;
- Ce n'est que du handball !!!

L'ENTRAINEUR

Il permet aux joueurs de pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les équipiers, les adversaires, les arbitres et les responsables du club que ce soit à domicile ou à l'extérieur.

Il propose des exercices adaptés à la pratique du handball, au niveau des joueurs et apporte des rectifications si nécessaire.

Il donne à chaque joueur et aux parents le calendrier des matchs et convoque ses joueurs à l'avance pour les matchs.

L'entraîneur est présent avant le début des entraînements afin d'assurer l'accueil des joueurs ou parents et s'engage à ne pas quitter le complexe tant que tous les enfants ne sont pas respectivement partis avec leurs parents.

En cas d'empêchement, il prévient préalablement un membre des dirigeants afin de pouvoir se faire remplacer si possible, ou prévient les parents qu'il ne peut pas assurer la séance.

LA DISCIPLINE

Se licencier au sein du CASTEL'HANDBALL 16, c'est accepter un contrat pour la saison sportive entière et respecter le Code du Sport. Il est donc important d'avoir pris connaissance de notre règlement intérieur qui stipule les sanctions disciplinaires en cas de manquements (disponible sur demande).

LES MOTIFS DE SANCTION

Les manquements au règlement intérieur et, en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres licenciés ou joueurs peuvent donner lieu à des sanctions qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

Les membres du conseil d'administration (CA) se réuniront à la demande motivée d'un membre de l'association, en particulier dans les cas suivants :

- Voie de faits (bagarres, crachats, comportements violents envers un acteur du jeu, ...)
- Insultes (envers tout acteur du jeu ou spectateur) ou comportements antisportifs.
- Non-respect du présent règlement.
- Tout autre acte jugé grave par le CA de l'association.

Indications concernant les sanctions applicables : Suspension, exclusion du club, rétrogradation dans l'équipe hiérarchiquement inférieure...

En cas de récidive, l'exclusion du club peut-être aussi déclarée.

En adhérant au CASTEL'HANDBALL 16 je m'engage à respecter la charte du Club.